

LE 1<sup>er</sup> MARS 2021  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi premier mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

M. Michel Lauzon (visioconférence)  
Mme Guylaine Coursol (visioconférence)  
MM. Robert Charron (visioconférence)  
François Bélanger (visioconférence)  
Mmes Isabelle Gauthier (visioconférence)  
Francine Charles (visioconférence)  
M. Marc Laurin (visioconférence)

**Sont également présents :**

M. Mario Boily, directeur général (visioconférence)  
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe (visioconférence)  
Suzanne Mireault, greffière (visioconférence)

**Est absent :**

M. Jean Bouchard, maire

<p><b>163-03-2021 Adoption du règlement numéro U-2434 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>– permettre la sous-classe d’usage « P2-02-02 – École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 10-50. (G8 400)</b></li></ul>
---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 23 novembre 2020, le projet de règlement numéro PU-2434 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2434 a fait l'objet d'une consultation écrite et que le second projet de règlement numéro PU-2434 a été adopté avec les modifications suivantes, soit en retranchant l'article 2 et l'Annexe « B » relatifs à l'agrandissement de la zone H 10-63 à même une partie de la zone P 10-50;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2434 nous sont parvenues au plus tard le 25 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2434, tel que présenté.

---

Patrick Charbonneau, maire suppléant

---

Suzanne Mireault, greffière